



1-IDENTIFICATION		IDENTIFIANT UNIQUE :	DEV-2019-109
DIRECTION :	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE LA PROMOTION		
SERVICE :	N/A		
DATE :	26 juillet 2019		
OBJET :	Intervention aux actes de servitude pour une ligne électrique et de télécommunication entre Hydro-Québec, Bell Canada et les propriétaires des lots 3 021 161 et 3 748 953 du cadastre du Québec, Parc industriel Lauzon (secteur Lévis)		

2-ÉTAT DE LA SITUATION – CONTEXTE (Y a-t-il eu des décisions antérieures? Si oui, inscrire le numéro de résolution)
<p>Dans le cadre des travaux de viabilisation de la rue des Riveurs, dans le Parc industriel Lauzon, une ligne de distribution énergétique et de télécommunication a été installée afin de desservir les lots industriels. Pour boucler le réseau électrique et de télécommunication, des servitudes ont dû être prises sur les lots 3 021 161 et 3 748 953 du cadastre du Québec afin de réaliser le projet de développement industriel de la Ville.</p> <p>Les propriétaires de ces lots ont accepté de signer des documents établissant des droits réels de servitude pour des lignes électriques et de télécommunication, en faveur d'Hydro-Québec et Bell, sur une partie des lots 3 021 161 et 3 748 953 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 654,1 mètres carrés et 30,1 mètres carrés, tels qu'ils sont présentés aux annexes A et B, en faveur d'Hydro-Québec et Bell. Il s'agit de transactions dans lesquelles la Ville intervient aux actes notariés afin d'assumer les frais relatifs à ses transactions, soit les frais de notaire pour la préparation et la publication des actes notariés.</p>
2.1-ORIENTATION PROPOSÉE (Quelle est la décision souhaitée?)
Autoriser la Ville à intervenir aux actes notariés afin d'assumer les frais relatifs à ses transactions, soit les frais de notaire pour la préparation et la publication des actes notariés.

3-ANALYSE DES ALTERNATIVES (Avantages/inconvénients/impacts)
<ol style="list-style-type: none"> 1. Autoriser la Ville à intervenir aux actes notariés, et ce, en assumant les frais inhérents, tel que proposé. 2. Refuser d'intervenir aux actes notariés, ce qui empêcherait de régulariser les servitudes d'Hydro-Québec et Bell sur les lots 3 021 161 et 3 748 953 du cadastre du Québec.

4-ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION
Préparation et validation des contrats notariés (3 mois).

5-ÉCHÉANCIER DU PROCESSUS DÉCISIONNEL (Justifier la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)
Le 20 août 2019 afin de régulariser la situation.

6-FINANCEMENT (Coûts/revenus/impacts budgétaires 2019-2020-2021)

Conformément au règlement RV-2016-16-00 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Description	Coûts/revenus	Impacts 2019	Impacts 2020	Impacts 2021
Notaire	3 000 \$			
Taxes nettes (4,9875 %)	149,63 \$			
Total	3 150 \$			
Financement déjà autorisé par				
Budget de fonctionnement	Disponibilités budgétaires ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/>	Poste budgétaire : 02-620-01-411	
Règlement d'emprunt spécifique	RV-	Extra ctb :	Poste budgétaire :	
Règlement « Omnibus »	RV-	Extra ctb :	Résolution CE-	
Autre (spécifier)		Extra ctb :	Résolution CV-	
Numéro de projet PTI :		Projet subventionné ?	Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/>	
Compensation requise ?	Oui <input type="checkbox"/> ou N/A <input type="checkbox"/>	Si projet subventionné, préciser le titre du programme et %		
Titre du programme :				%
Commentaire :				

6.1-FINANCEMENT – SECTION RÉSERVÉE AUX FINANCES (ne rien inscrire dans cette section)**MONTANT DES COÛTS ARRONDI :****INFORMATION PTI :****Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée****Montant à financer****Source de financement proposée****Commentaires :****7-PERSONNES CONSULTÉES**

Nom de la personne	Champ de compétence	Position (en accord?)	Date (jj/mm/aa)
Etienne Lessard, GEN	Validation - Génie	Oui <input checked="" type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	11/07/2019
		Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	
Explication :			

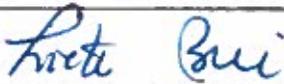
8-RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif d'assumer les frais liés à la servitude des lignes électriques et de télécommunication entre Hydro-Québec, Bell, Vidéotron et les propriétaires des lots 3 021 161 et 3 p748 953 du cadastre du Québec, tel que décrit aux annexes A et B de la fiche de prise de décision DEV-2019-109, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente.

9-LISTE DES PIÈCES JOINTES

DEV-2019-109-ANNEXE A – Établissement des droits réels de servitude pour des lignes électriques et de télécommunication lot 3 021 161 du cadastre du Québec
 DEV-2019-109-ANNEXE B – Établissement des droits réels de servitude pour des lignes électriques et de télécommunication lot 3 748 953 du cadastre du Québec

10-APPROBATIONS/SIGNATURES

Préparé par (nom complet) :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
François-Guy Allaire	Conseiller en développement	11/07/2019
Signature :		
Nom du responsable d'activité budgétaire	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Liette Brie	Adjointe au directeur	26/07/2019
Signature : 		
Recommandé par :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Tommy Grégoire	Coordonnateur	26/07/2019
Signature : 		
Nom du directeur/directrice :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Philippe Meurant	Directeur	30/07/2019
Signature : 		

SIGNATURE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	DATE (jj/mm/aa)
	08/08/2019